

COMMUNIQUE

**Classes spécifiques
LE MEPRIS DE LA DGER !**

La DGER vient de faire connaître « sa » réponse négative aux projets d'ouverture de classes spécifiques de Radinghem et de Laval.

Prévu réglementairement depuis 2008 (Note de service DGER/SDPOFE/SDEDC/N2008-2140 du 20 novembre 2008), la DGER met pourtant tout en œuvre pour ignorer, minimiser, voire bloquer le déploiement du dispositif de classes spécifiques pour les élèves les plus fragiles de la voie professionnelle. Pire elle tente régulièrement de délégitimer le travail engagé à Tours Fondettes, seule classe de ce type en France. Aujourd'hui la DGER enfonce le clou et entend manifestement décourager définitivement toute velléité d'ouverture de classes spécifiques en condamnant les projets de Radinghem et de Laval.

Tentative de diviser les équipes enseignantes et leur équipe de direction, quasi injonction de participer au séminaire national consacré à l'innovation pédagogique, puis audience auprès des membres du comité national de l'innovation dans des conditions déplorables, réponse adressée au seul secrétaire général du SNETAP et aux DRAAF et non aux établissements concernées : sur la forme et sur la méthode, la DGER vient une fois encore de montrer son peu de considération pour les équipes pédagogiques qui essaient de concevoir des réponses pertinentes aux échecs patents de la Réforme de la Voie Professionnelle.

En regard des dossiers élaborés par les équipes éducatives des deux lycées, qui sont de véritables projets d'établissement ayant mobilisé les personnels dans des conditions pourtant difficiles, le courrier de la DGER relève du mépris quant au travail des collègues. Dans le détail, le contenu de la réponse procède d'une forme de malhonnêteté intellectuelle patente à l'égard de celles et ceux qui ont travaillé à la construction de ces projets. Il n'apporte en effet aucun argument sérieux pour contester le contenu et la cohérence des dispositifs proposés par les équipes pédagogiques, d'autant que neuf des dispositifs mobilisés sont reconnus comme présentant un intérêt pédagogique et qu'ils pourraient faire l'objet de moyens complémentaires, dont l'adjoint à la DGER lui-même avait indiqué qu'elle était en capacité de les mobiliser !

La véritable raison du refus de la DGER est manifestement de nature politique : celle de ne pas ouvrir la possibilité d'un accès restauré à un parcours en 4 ans et cela même aux élèves qui en ont le plus besoin. L'honnêteté eut été de l'affirmer dès le départ aux équipes porteuses de projet, plutôt que de « s'amuser » avec elles, mais sur fond de lutte affichée contre le décrochage scolaire, cela doit être un peu dur à assumer !

En dépit de ce nouvel exemple de renoncement de la DGER à traiter sérieusement la question de la difficulté et de l'échec scolaire dans l'enseignement agricole public, DGER pourtant mandatée par le Cabinet du Ministre pour que cesse le mépris, **le SNETAP-FSU entend bien continuer, avec l'ensemble des partenaires de l'enseignement agricole qui soutiennent ce combat légitime, de soutenir le bien fondé des classes spécifiques qui présentent, un réel intérêt pédagogique pour les élèves de la voie professionnelle !**

Paris le 22 mai 2015